



N° 13256-2023/2-ACTS/DCJS

Date du : 26 janvier 2023

Rapport de présentation

OBJET : modification de la délibération n° 178-2016/BAPS/DC du 26 avril 2016 fixant les redevances d'occupation du Château Hagen

PJ : un projet de délibération

Face au nombre croissant de demandes par des particuliers de mises à disposition du Château Hagen, il est proposé de modifier la délibération n° 178-2016/BAPS/DC du 26 avril 2016 qui fixe les redevances d'occupation du Château Hagen, afin d'y inclure les particuliers.

La mise à jour propose de modifier cette délibération sur les points suivants :

- les tarifs de mise à disposition sont applicables aux particuliers et notamment sur la possible exonération totale ou partielle de ces redevances (2^{ème} paragraphe à l'article 1) ;
- les horaires de fin de mise à disposition sont réduits d'1 heure, en semaine pour être conformes aux horaires du personnel du Château Hagen et en week-end pour éviter les nuisances sonores qui pourraient impacter les riverains (alinéas a, b, c et d à l'article 1) ;
- la mise à disposition du jardin et de l'intérieur du Château en format package sont supprimés car les salles sont occupées toute l'année par des expositions (article 1). Sont conservés les tarifs de mise à disposition du jardin uniquement.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.